



Mairie du XVI<sup>e</sup>  
16 septembre 2024

16.2024.088 Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15 ;

Sur Proposition de Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, Monsieur Julien GUEDJ est désigné en tant que secrétaire de la séance du conseil du 16 septembre 2024.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

16 septembre 2024

16.2024.089 Adoption du compte-rendu de la séance du 10 juin 2024

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 10 juin 2024 est adopté.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

16 septembre 2024

16.2024.090 2024 DFA 53 avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation des résidences sises 4-6 et 10 route du champ d'entraînement, Bois de Boulogne, Paris 16e

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 9 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DFA 53 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation l'autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public portant sur l'occupation et l'exploitation des résidences sises 4-6 (dite « résidence Windsor ») et 10 route du champ d'entraînement, situées dans le Bois de Boulogne, à Paris dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, relatif à une extension du périmètre de l'emprise occupée ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DFA 53 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

16 septembre 2024

16.2024.091 2024 DDCT 134 États spéciaux d'arrondissement -  
Détermination du cadre de référence de la répartition des  
dotations d'animation et de gestion locales 2025

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 9 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DDCT 134 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de déterminer, au titre de l'exercice 2025, les modalités de répartition des sommes destinées aux dotations des arrondissements ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de s'abstenir ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, le conseil d'arrondissement s'abstient sur le projet de délibération n° 2024 DDCT 134 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

16 septembre 2024

16.2024.092 2024 DPMP 17 Subvention (66 000 €) et convention avec la cité de l'architecture et du patrimoine visant à garantir la sécurité des parisiens et autres usagers dans le contexte de l'organisation des JOP

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 10 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DPMP 17 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à la cité de l'architecture et du patrimoine ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Gérard GACHET, Adjoint au Maire chargé de la Sécurité de la Prévention de la Délinquance et du Droit des Victimes ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DPMP 17 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

16 septembre 2024

16.2024.093

2024 DASCO 36 - Collèges publics imbriqués avec un lycée -  
Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721  
euros)

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 10 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DASCO 36 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les dotations initiales de fonctionnement des collèges imbriqués avec un lycée pour l'année 2025 (2 708 721 euros) ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Laura LAMBLIN BENICHOU, Conseillère d'Arrondissement déléguée à la Famille et au Tourisme ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DASCO 36 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

16 septembre 2024

16.2024.094 2024 DASCO 43 - Subventions d'investissement (156.089 euros) à 14 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2023/2024

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 10 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DASCO 43 par lequel la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation l'octroi d'une subvention d'investissement à 14 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges 2023/2024 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Laura LAMBLIN BENICHOU, Conseillère d'Arrondissement déléguée à la Famille et au Tourisme ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DASCO 43 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

16 septembre 2024

16.2024.095

2024 DASCO 56 - Collèges publics parisiens - Compléments de dotation annuelle de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 10 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DASCO 56 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de s'abstenir ;

Sur le rapport présenté par Madame Laura LAMBLIN BENICHOU, Conseillère d'Arrondissement déléguée à la Famille et au Tourisme ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité le conseil d'arrondissement s'abstient sur le projet de délibération n°2024 DASCO 56 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

16 septembre 2024

16.2024.096

2024 DASCO 79 Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre la Ville de Paris et la Région Ile- de- France dans le cadre de travaux de rénovation de la CMR Janson de Saily 16<sup>e</sup>

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 10 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DASCO 79 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre la Ville de Paris et la Région Ile- de- France dans le cadre de travaux de rénovation de la CMR Janson de Saily 16<sup>e</sup> ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Laura LAMBLIN BENICHOU, Conseillère d'Arrondissement déléguée à la Famille et au Tourisme ;

#### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DASCO 79 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

16 septembre 2024

16.2024.097

2024 DAC 353 Subventions (10.000 euros) à sept associations au titre de l'action culturelle locale du 16<sup>e</sup> arrondissement

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 10 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAC 353 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Ars Mobilis, A.C.C.P.AM Association Culturelle et Caritative Passy-Mozart, Association générale des familles du 16<sup>e</sup> arrondissement, Cœur d'Auteuil, Créa 16, culture et bibliothèque pour tous et seizième Art ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargée des Affaires Culturelles et du Patrimoine ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DAC 353 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

16 septembre 2024

16.2024.098

2024 DAC 438 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Tamara de Lempicka au 5 rue Guy de Maupassant à Paris 16<sup>e</sup>

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 5 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DAC 438 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de soumettre à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Tamara de Lempicka au 5 rue Guy de Maupassant à Paris 16<sup>e</sup> ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Katherine de MEAUX, Adjointe au Maire chargée des Quartiers Dauphine - Chaillot et des Anciens Combattants ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DAC 438 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

16 septembre 2024

16.2024.099 202 4 SG 61 - Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 10 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 SG 61 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ali OUBAALI, Adjoint au Maire chargé des Sports et de la Jeunesse ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 SG 61 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

16 septembre 2024

16.2024.100

2024 DEVE 67 Subventions à 5 associations dans le cadre de l'appel à projets « Protection des chats libres à Paris » (15 000 euros)

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 10 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DEVE 67 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à 5 associations dans le cadre de l'appel à projets « Protection des chats libres à Paris » ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Benjamin GIRAUDAT, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement du Développement Durable et de la Cause Animale ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DEVE 67 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

16 septembre 2024

16.2024.101

2024 DEVE 76 Conventions pluriannuelles de subventions avec quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e)

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 10 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DEVE 76 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de signer des conventions pluriannuelles d'objectifs avec quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts dans les 12<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, et 20<sup>e</sup> arrondissements ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Benjamin GIRAUDAT, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement du Développement Durable et de la Cause Animale ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DEVE 76 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

16 septembre 2024

16.2024.102 2024 DFPE 134 Subventions (87 761 euros) et conventions avec l'association « ABC Puériculture » (16e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour trois établissements d'accueil du jeune enfant

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 9 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DFPE 134 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention et conventions avec l'association « ABC Puériculture » (16e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour trois établissements d'accueil du jeune enfant ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris déléguée à la Petite Enfance ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DFPE 134 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 16 septembre 2024

16.2024.103

Vœu relatif au stationnement payant dans le Bois de Boulogne

Le Conseil d'Arrondissement

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

**Vu** le règlement intérieur du Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement ;

**Vu** les délibérations n° 2021 DVD 24, 2022 DVD 3 et 2022 DVD 142 adoptées en Conseil de Paris ;

**Vu** la décision de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant n°18003691 du 29 janvier 2019 indiquant que l'autorité en charge du stationnement payant doit mettre à disposition une borne fixe de paiement (espèces et/ou cartes de crédit) en état de fonctionnement « à distance raisonnable » des places de stationnement ;

**Considérant** qu'actuellement le paiement du stationnement au Bois de Boulogne n'est accessible que par les applications mobiles ;

**Considérant que** tous les usagers du Bois de Boulogne ne peuvent être dans l'obligation de posséder un smartphone pour s'acquitter du droit de stationnement ;

**Considérant** que l'installation de bornes serait rendue impossible dans ce site classé parce qu'elle se heurterait à de nombreuses contraintes techniques, financières et environnementales ;

**Considérant** que les bornes de paiement ne pourront donc et dans le meilleur des cas être déployées qu'en lisière du Bois sans respecter la « distance raisonnable » préconisée par la Commission du Contentieux ;

**Sur la proposition de Gérard GACHET, de Jérémy REDLER, Maire du 16<sup>e</sup> et des élus de la majorité du 16<sup>e</sup>,**

**Le Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu à l'unanimité que :**

La Ville de Paris supprime le stationnement payant dans le Bois de Boulogne afin de se mettre aux normes de la décision rendue par la Commission du Contentieux du Stationnement



Mairie du XVI<sup>e</sup> 16 septembre 2024

16.2024.104

Vœu relatif à la création d'un gymnase omnisports

**Le Conseil d'Arrondissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le vœu V101 déposé lors de la séance du Conseil de Paris d'octobre 2021 ;

Vu la proposition formulée par le Maire du XVI<sup>e</sup> arrondissement tendant à l'inscription au titre du Programme d'Investissements de la Mandature 2020-2026 d'un programme de construction d'un nouveau gymnase omnisport au sein du stade Jean-Pierre WIMILLE sis 73-85 boulevard de l'Amiral Bruix (XVI<sup>e</sup>) ;

Considérant le dynamisme du tissu sportif amateur du XVI<sup>e</sup> arrondissement, notamment des associations et clubs sportifs mais également de la pratique scolaire ;

Considérant que, d'une façon générale, les équipements sportifs de proximité sont aujourd'hui saturés conduisant au rejet de très nombreuses demandes de créneaux des associations et établissements scolaires ;

Considérant que cette situation est particulièrement constatée dans la partie Nord du XVI<sup>e</sup> arrondissement où la nécessité de renforcer l'offre sportive a été identifiée depuis de nombreuses années ;

Considérant que cette saturation des équipements existants et leur éloignement limite le développement des associations mais également la fidélisation des familles à la pratique sportive de proximité et qu'elle ne permet pas toujours de proposer aux élèves un enseignement physique et sportif scolaire suffisant ;

Considérant le succès sportif des Jeux Olympique et Paralympiques Paris 2024 et la logique d'héritage pour le sport amateur et de proximité dans laquelle l'organisation de ces jeux doit s'inscrire ;

Considérant la volonté de la Maire de Paris d'insuffler un héritage sportif et culturel fort de cette période de JOP 2024 ainsi que son engagement en matière d'accès au sport pour tous ;

Considérant l'engouement national et notamment des Parisiens vers une nouvelle pratique sportive depuis la fin des JOP 2024 ;

Considérant qu'après recherche en lien avec les services de la Direction de la Jeunesse et des Sports une assiette foncière pouvant potentiellement accueillir la construction d'un gymnase a été identifiée dans l'enceinte du stade Jean-Pierre WIMILLE sur l'emprise actuelle de terrains extérieurs non couverts et d'espaces libres éventuellement constructibles ;

Considérant que cette localisation permettrait de répondre aux besoins identifiés et aurait une logique de mutualisation avec les équipements déjà présents sur le stade Jean-Pierre WIMILLE ;

Considérant la réussite sportive mais également architecturale et paysagère de la construction du gymnase du stade Suchet qui démontre qu'un tel projet est possible dans un secteur réglementairement contraint ;

Considérant par ailleurs le réaménagement de la Porte Maillot et la requalification du square Alexandre et René Parodi ainsi que la prolongation du Tramway T3 dont un arrêt se situe à proximité immédiate et assure la desserte directe du stade.

Sur la proposition de Samia BADAT-KARAM, de Ali OUBAALI, de Jérémy REDLER, Maire du 16<sup>e</sup> et des élus de la majorité du 16<sup>e</sup>,

Le Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu à l'unanimité :

- que la Maire de Paris inscrive dans les futurs projets d'investissement la construction d'un gymnase omnisport de type B ou C sur l'emprise actuelle de terrains extérieurs non couverts ainsi que d'espaces libres éventuellement constructibles au sein du stade Jean-Pierre WIMILLE (XVI<sup>e</sup>) et engage les études en ce sens.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 16 septembre 2024

16.2024.105

**Vœu relatif à la révision du pastillage dans le cadre du  
PLU bioclimatique**

**Le Conseil d'Arrondissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le rapport de la commission d'enquête et les conclusions concernant la pratique du pastillage sur le territoire Parisien.

**Considérant que** la Ville de Paris a prévu dans son nouveau PLU le pastillage de centaines d'immeubles privés pour transformer tous types d'activités (commerce, bureau, logements, congrégations religieuses...) en logement sociaux ;

**Considérant que** la Ville de Paris a pastillé des immeubles appartenant à des congrégations religieuses qui ouvrent quotidiennement en faveur des plus défavorisés avec notamment l'animation de centres d'accueils de jour et de nuit ;

**Considérant que** la grande majorité des immeubles pastillés dans le 16<sup>e</sup> arrondissement sont occupés et en bon état ;

**Considérant** le manque d'information et de concertation avec les propriétaires de ces immeubles qui découvrent seulement le pastillage de leur bien ;

**Considérant que** cette pratique nuira gravement au bâti existant avec le gel des travaux et des mises en conformité ;

**Considérant que** cette pratique nuit gravement à l'attractivité économique de la capitale ;

**Considérant que** le 16<sup>e</sup> arrondissement compte à présent prêt d'une centaine d'immeubles pastillés contre une vingtaine seulement sur le PLU actuel ;

**Considérant que** le 16<sup>e</sup> arrondissement n'est pas le seul arrondissement connaissant une augmentation de ce type ;

**Considérant que** le pastillage qui concerne deux paroisses du 16<sup>e</sup> arrondissement, malgré leurs actions sociales auprès des plus nécessiteux, nuira gravement aux besoins de modernisation du bâti ;

**Sur la proposition de Jacques-Frédéric SAUVAGE, de Jérémy Redler, Maire du XVI<sup>e</sup> arrondissement, et des élus de la majorité,**

**Le Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu à l'unanimité :**

- Que la Ville de Paris engage des discussions avec chaque Mairie d'arrondissement concernant les immeubles pastillés.
- Que la Ville de Paris exprime publiquement le choix du pastillage de chaque immeuble aux propriétaires lors de réunions publiques organisées en Mairie d'arrondissement.
- Que la Ville de Paris renonce aux pastillages des congrégations religieuses qui ouvrent quotidiennement à l'action sociale dans la capitale.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 16 septembre 2024

16.2024.106

Vœu relatif à la rénovation de la passerelle Alboni sous le pont Bir-Hakeim

**Le Conseil d'Arrondissement**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

**Vu** le règlement intérieur du Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement ;

**Considérant que** la passerelle Alboni est endommagée depuis 2021 après qu'un véhicule l'ait percuté ;

**Considérant que** la Ville de Paris a préféré solidifier la passerelle par un aménagement précaire en installant des échafaudages maintenant cette dernière ;

**Considérant que** la Ville de Paris a renouvelé à plusieurs reprises cette emprise sur la voirie au détriment de la sécurité des piétons et des véhicules empruntant cette passerelle et l'avenue du Président Kennedy ;

**Considérant que** la Ville de Paris n'a daigné entreprendre les travaux de rénovation pour des raisons budgétaires alors même qu'elle savait que les marathons olympiques, paralympiques et populaire emprunteraient ce chemin ;

**Considérant que** la Ville de Paris a pris un risque inconsidérable en laissant cette passerelle accessible dans des conditions qui ne respectaient aucune norme de sécurité ;

**Considérant que** la Ville de Paris a été alertée à plusieurs par la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement et par l'association de riverains Passy Seine ;

**Considérant que** le comité d'organisation des JOP 2024 a découvert cette problématique trop tardivement pour permettre une solution sécurisée

**Considérant que** la Ville de Paris a formulé à plusieurs reprises son engagement à réparer cette passerelle ;

**Considérant** les derniers faits qui se sont déroulés lors du marathon ouvert à tous dans la nuit du 10 au 11 août 2024 ;

**Considérant que** la passerelle a été fermée pour des raisons de sécurité par un architecte de la Préfecture de Police ;

**Considérant que** cette fermeture ne permet plus une traversée sécurisée de l'avenue du Président Kennedy ;

**Sur la proposition de Jérémie REDLER, Maire du 16<sup>e</sup> et des élus de la majorité du 16<sup>e</sup>,**

**Le Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu à l'unanimité que :**

- La Ville de Paris procède à la réparation, dans les meilleurs délais, de cette passerelle et s'engage à communiquer toutes les informations à la Mairie d'arrondissement ainsi qu'aux riverains à proximité.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

13 septembre 2024

16.2024.107

Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 13 septembre 2024

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu l'article L 2121-11 52 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**Article unique** : Le Conseil d'arrondissement accepte, vu l'urgence d'examiner les délibérations suivantes :

162024107 Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 13 septembre 2024.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

162024108 Inventaire des équipements de proximité du 16<sup>e</sup> arrondissement pour l'année 2025.

2024 DDCT 136 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025.

2024 DDCT 135 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025

**Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.**

2024 DASCO 138 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025.

**Mme Isabelle NIZARD rapporteure.**

2024 DAE 123 Marchés découverts alimentaires - Principe du renouvellement de la délégation de service public.

2024 DAE 262 Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants.

**M. Bruno LIONEL-MARIE rapporteur**

2024 DVD 19 Parc FOCH-Convention de concession de service public avec INDIGO Stationnement SB - Avenant n°5 pour la mise à niveau du parc existant, la réalisation du parc autocars et l'exploitation de l'ensemble.

2024 DVD 110 Stationnement de surface - mesures d'ajustement.

**Mme Vanessa EDBERG rapporteure**

2024 DFPE 79 Subventions (85 000 euros) - et conventions - à huit associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans les 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e et sur Tout Paris.

**Mme Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.**

162024117 Vœu relatif à la création des box Mobilités.

162024118 Vœu relatif aux temps périscolaires.

71 avenue Henri-Martin

75016 Paris

01 40 72 16 16

L'ordre du jour complémentaire adressé par la convocation du 13 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.



16 septembre 2024  
Mairie du XVI<sup>e</sup>

16.2024.108 Inventaire des équipements de proximité du 16<sup>e</sup> arrondissement pour l'année 2025

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13, L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement a la charge ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur la proposition de Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée, chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse de Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

### DELIBERE

ARTICLE 1 : L'inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement a la charge est fixé conformément à la liste ci-annexée.

ARTICLE 2 : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement a la charge est abrogé

+  
++

La délibération est adoptée à l'unanimité.



16 septembre 2024  
Mairie du XVI<sup>e</sup>

16.2024.109 2024 DDCT 136 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 11 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DDTC 136 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris au titre de l'exercice 2025, de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de l'Associative ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DDTC 136 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 16 septembre 2024

16.2024.110

2024 DDCT 135 États spéciaux d'arrondissement -  
Délibération cadre-investissement 2025

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 11 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DDCT 135 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'autoriser les conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de l'Associative ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DDCT 135 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 16 septembre 2024

16.2024.111 2024 DASCO 138 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 11 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DASCO 138 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Laura LAMBLIN BENICHOU, Conseillère d'Arrondissement déléguée à la Famille et au Tourisme ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DASCO 138 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 16 septembre 2024

16.2024.112

2024 DAE 123 Marchés découverts alimentaires -  
Principe du renouvellement de la délégation de  
service public

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 11 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DAE 123 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le principe de la gestion déléguée des marchés découverts alimentaires et biologiques pour une durée de six ans et de l'autoriser à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno LIONEL-MARIE, Adjoint au Maire chargé du Commerce de l'Artisanat et des Quartiers Auteuil Nord et Sud ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DAE 123 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 16 septembre 2024

16.2024.113

2024 DAE 262 Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 11 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DAE 262 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder une exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés impactés par les interdictions de tenues de marchés, les commerçants concernés sont : les commerçants abonnés des marchés découverts alimentaires et biologiques, les commerçants du marché aux fleurs Reine Elizabeth II, les commerçants du marché aux timbres ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno LIONEL-MARIE, Adjoint au Maire chargé du Commerce de l'Artisanat et des Quartiers Auteuil Nord et Sud ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DAE 262 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 16 septembre 2024

16.2024.114 2024 DVD 19 Parc FOCH-Convention de concession de service public avec INDIGO Stationnement SB - Avenant n°5 pour la mise à niveau du parc existant, la réalisation du parc autocars et l'exploitation de l'ensemble

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 11 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DVD 19 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de signer avec la Société INDIGO STATIONNEMENT SB l'avenant n°5 à la convention de concession du parc de stationnement FOCH à Paris 16<sup>e</sup>, pour la mise à niveau du parc FOCH existant, la réalisation du parc autocars et l'exploitation de l'ensemble ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Vanessa EDBERG, Adjointe au Maire chargée de la Voirie de la sécurité Routière et des Transports ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DVD 19 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 16 septembre 2024

16.2024.115

202 4 DVD 110 Stationnement de surface - mesures d'ajustement

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 12 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DVD 110 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'approbation, de la suppression des Forfait de Post-Stationnement apposés aux abonnés aux tarifs résidentiel et professionnel sédentaire qui ont le plus été gênés pour stationner en bas de chez eux ou à proximité de leur local commercial, par les zones rouges établies lors des jeux Olympiques et Paralympiques, le report au 1<sup>er</sup> octobre 2024 de la tarification au poids des véhicules et la fixation du seuil d'application des dispositions de la délibération 2024 DVD 43-2 aux véhicules dont le type de carburant ou de source d'énergie est listé en annexe de la délibération 2022 DVD 3-1 à 2 tonnes ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Vanessa EDBERG, Adjointe au Maire chargée de la Voirie de la sécurité Routière et des Transports ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DVD 110 mentionné en visa.



16 septembre 2024  
Mairie du XVI<sup>e</sup>

16.2024.116      2024 DFPE 79 Subventions (85 000 euros) - et conventions - à huit associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans les 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e et sur Tout Paris

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 11 septembre 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DFPE 79 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à neuf associations et la signature de conventions ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Laura LAMBLIN BENICHOU, Conseillère d'Arrondissement déléguée à la Famille et au Tourisme ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DFPE 79 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 16 septembre 2024

16.2024.117

Vœu relatif à la création des box Mobilités

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 16 septembre 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que les élèves parisiens se rendant à l'école au moyen de mobilités douces est en constante augmentation ;

Considérant que de plus en plus de parents utilisent des vélos dit cargos pour transporter leurs enfants et que le port du casque à vélo est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans ;

Considérant que la plupart du temps le parent repart avec le casque de l'enfant faute de solution ;

Considérant que les élèves en âge d'aller à l'école de manière autonome utilisent fréquemment des trottinettes mécaniques, représentant une valeur marchande significative, et ne disposent pas de solutions d'attache adéquate à proximité des établissements ;

Sur la proposition de Julie Boillot, le Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le vœu suivant amendé par la majorité

~~— Que la mairie du 16e expérimente devant quelques écoles élémentaires une box mobilités afin que soient remisés en sécurité les casques de vélo et les trottinettes des écoliers.~~

Que la mairie du 16e discute de la possibilité avec les directeurs d'écoles de permettre aux élèves de ranger dans l'enceinte des établissements leurs casques et leurs trottinettes.